

Comités Bretons Anti-Répression

BREIZH
OPPRESSION-REPRESSION

les Bretons témoignent

Breizh

Oppression - Répression



les Bretons témoignent

— Introduction

Cette plaquette est éditée par le mouvement anti-répression. Elle a pour but de donner une information véritable sur les personnes actuellement détenues par la Cour de Sûreté de l'Etat, sous des inculpations diverses. En effet, prenant prétexte de la recherche d'auteurs d'attentats en Bretagne, le pouvoir a donné de fausses informations sur les personnes qu'il a arrêtées, et ceci, dans le cadre d'une campagne de presse dont l'intensité a frôlé l'hystérie.

On mêle ainsi pêle-mêle, dans les geôles parisiennes, des gens à qui il est impossible de reprocher un fait quelconque, — mais avec qui «on» a des comptes à régler, — ; c'est ainsi que Mikaël SALOMON, Rémi GOALABRE et bien d'autres, se verront comme beaucoup, accusés de reconstitution de ligue dissoute, terme cachant traditionnellement le vague et l'arbitraire de l'accusation. C'est ainsi que des gens comme PERESSE, syndicaliste et militant anti-marée noire se voit embarqué, car son père a été au P.N.B. ; que BRUCHET, un retraité, se retrouve au trou, victime du même désir policier d'intoxication. Peu de journaux publieront la photo de Bernard LE FOUEST, délégué C.G.T. de l'usine Ericsson, car il est difficile de faire croire à l'opinion qu'un délégué C.G.T. est d'extrême-droite...

Il est nécessaire que nous parlions de militants arrêtés et accusés de faits précis. Loïc LE KARVANTEC, par exemple, accusé d'avoir plastiqué un bull-dozer qui enfouissait du mazout sur les dunes de Portsall. Loïc avait, durant plusieurs mois, dirigé la clinique pour oiseaux mazoutés de Portsall. D'autres, comme les deux frères PARISSE, sont accusés d'avoir détruit un

dispositif d'extraction du sable des dunes de Guisseny, qui, lui-même, détruit les dunes. LE GUELLEC, ex-militant de l'U.D.B., se voit reproché d'avoir utilisé les explosifs contre la «Société des grands travaux de l'Est», société chargée des travaux très rentables de la création de la caserne de Ty-Vougeret à Dinéault, symbole de la militarisation de la Bretagne et aussi, malheureusement, de l'échec d'un mouvement populaire.

En ce qui concerne les personnes accusées d'avoir plastiqué Versailles, elles sont revenues sur leurs déclarations, obtenues après 4 jours d'interrogatoire sans répit et de nuits sans sommeil.

Les COBAR ont pour but de casser l'isolement politique de départ des personnes actuellement détenues. Les COBAR de Quimper et de Lorient expriment leurs désaccords avec les méthodes de violence, minoritaires. Les autres COBAR disent : nous n'avons pas à condamner ou à justifier les attentats. Les COBAR agissent sur les bases politiques suivantes :

I — LE ROLE DES COBAR EST DE :

1 - Dénoncer la répression qui s'abat avec une envergure jamais connue en Bretagne, contre des militants syndicaux, culturels et politiques Bretons.

2 - Car, la première violence en Bretagne est le fait de l'Etat capitaliste et centralisateur français :

- chômage, licenciements, fermetures d'usines...
- remembrement autoritaire, exode rural, liquidation des petits et moyens paysans...
- liquidation des petits pêcheurs,
- développement de tourisme au détriment de l'économie bretonne et des patrimoines naturel et culturel,
- exode forcé des jeunes, d'où le vieillissement de la population,
- implantation forcée de centrales nucléaires et camps militaires,
- destruction de la langue et de la culture.

II — OBJECTIFS :

- 1 - Libération de tous les prisonniers politiques Bretons,
- 2 - Dissolution de la Cour de Sécurité de l'Etat, organisme de répression politique aux pouvoirs exorbitants,
- 3 - Dénonciation de la répression en Bretagne : arrestations et perquisitions arbitraires,

4 - Soutien moral et financier aux détenus et à leurs familles,

5 - Information la plus large, sur les points ci-dessus, face à la campagne d'intoxication de l'Etat par le biais des médias ; campagne qui cherche à faire passer le mouvement breton pour une résurgence du nazisme.

III — FONCTIONNEMENT :

1 - Les adhésions aux COBAR se font à titre individuel,

2 - Nous appelons les organisations syndicales, culturelles et politiques, à apporter leur soutien aux COBAR sur la base de la reconnaissance de la présente plate-forme.

Les COBAR dénoncent les procédés de la police, violences physiques contre des personnes —Mikaël SALOMON, Yann PUILHANDRE, LE GUELLEC—, constatées par des médecins militaires et dont certains comme Yann PUILHANDRE, portent encore les traces trois mois après. Violences morales, menaces qui ne laissent pas de traces ni d'hématomes, les nuits sans sommeil sous les injures et les violences, ne constituent pas un indice de crédibilité pour ce dossier.

Mais la Bretagne n'est pas simplement le théâtre de luttes clandestines. Les luttes ouvrières apparaissent, dures et longues : *Joint Français, Transocéan*, sont des noms de combat très durs des travailleurs Bretons contre les usines-pirates. Luttes paysannes contre le remembrement et les cumuls ; luttes anti-marée noire, anti-nucléaire d'aujourd'hui. La Bretagne témoigne qu'elle aspire à autre chose qu'à être mazoutée hier, militarisée aujourd'hui, radioactive demain. Exploitée toujours.

Les COBAR défendent aujourd'hui les militants politiques Bretons, écologiques, syndicalistes. Demain, les luttes anti-nucléaire auront aussi leur cortège de militants qui subiront la répression dans leurs biens, leur emploi, leur liberté. Les COBAR les soutiendront.

Cette brochure contient des témoignages politiques de personnes et organisations qui désapprouvent la répression aveugle telle qu'elle est pratiquée aujourd'hui en Bretagne. Elle contient également des témoignages de personnes connaissant les victimes de la répression dans leur vie quotidienne. Cette brochure est incomplète, car des informations manquent sur bien des détenus. Des organisations prennent actuellement position en ce qui concerne la répression. Cette brochure, ainsi que les COBAR, ont pour but de lancer le débat en Bretagne et non de justifier telle ou telle forme d'action.

Elle est aussi incomplète, car la répression n'a pas de vacances : oppressions culturelle, politique, institutionnelle, sociale, économique, impliquent toujours une réaction de la part des travailleurs opprimés. La répression est là alors qui aide à maintenir le système en place.



Intervention de Guy Caro

- 1 - J'interviens ici, à la demande des COBAR, à double titre:
 - En tant que militant breton, ayant subi l'arbitraire de la répression politique de la C.S.E. et de la P.J., lors d'une garde-à-vue de 5 jours, en octobre 1975,
 - Et en tant que représentant le bureau de l'A.S.O.B. (Association de Solidarité Occitanie-Bretagne), qui m'a mandaté pour intervenir.

2 - Trop, c'est trop. Si nous avons décidé de commencer un contre-procès, c'est pour arrêter une certaine escalade de la répression en désignant les responsables : la Cour de Sécurité de l'Etat, la police judiciaire, certains media, et en définitive, l'Etat français centralisateur et capitaliste.

3 - Un contre-procès en Bretagne, c'est une rupture avec les procès qui se répètent devant la Cour de Sécurité de l'Etat :

- en Bretagne, et non pas à Paris,
- devant un nombreux public libre d'assister et non pas dans une petite salle de tribunal, aux entrées filtrées et à moitié remplie de policiers en civil et en uniforme armés de pistolets mitrailleurs,
- rupture enfin, en permettant des témoignages beaucoup plus sincères et variés que ceux qui peuvent être faits dans ce cadre lointain et intimidant, où les juges et avocats généraux peuvent limiter la liberté d'expression des témoins.

4 - Un contre-procès, c'est ainsi inverser les rôles : qui peut et doit accuser ? Qui peut et doit être accusé ? Et de quoi ?

Nous ne sommes pas ici pour approuver le F.L.B. Nous ne disons pas que les personnes qui font des attentats au nom du F.L.B. ne doivent pas être jugées. Mais ce n'est pas à nous de les condamner. Et connaissant la situation du peuple breton, nous comprenons que des gens se révoltent dans notre pays.

Aujourd'hui, ce n'est que le début d'un contre-procès. Car il nous manque certains témoignages — par exemple des prisonniers sur les conditions précises de leurs interpellations et interrogatoires — car nos dossiers ne sont pas complets ni fermés.

Nous aussi, comme le font les policiers, nous pouvons faire des interpellations de certaines personnes ou institutions, et après enquête, faire des inculpations : c'est-à-dire, déclarer coupable — ou innocent — vis-à-vis du peuple breton telles ou telles d'entre elles.

Mais nous ne prononcerons pas de condamnation à la différence des juges de la C.S.E. Car nous pensons que ce n'est pas à nous, mais au peuple breton et aux autres peuples de France de le faire.

5 - Nous interpellons d'abord la Cour de Sécurité de l'Etat. Non seulement elle est censée rechercher et arrêter puis juger les auteurs d'attentats. Elle dispose pour ça de moyens exorbitants : par exemple, d'interpeller au petit matin, dans ses rafles collectives ; d'interroger pendant de pénibles gardes à vue qui peuvent durer 6 jours ; d'emprisonner des militants qui ne sont pas coupables d'attentats : l'histoire récente l'a montré, quand on fait le compte des militants interpellés, gardés à vue, et même emprisonnés puis libérés sans aucune charge retenue contre eux.

La Cour de Sécurité, près de 50 % des électeurs français ont demandé sa suppression puisque tous les partis de gauche l'inscrivaient à leur programme. Mais s'ils le disent avant des élections législatives de mars 1978, pourquoi ces partis de gauche ne font-ils rien actuellement contre la C.S.E., alors qu'elle exerce son arbitraire ?

La C.S.E., même un dignitaire de droite comme Edgar Faure, alors président de l'Assemblée Nationale, déclarait en octobre 1975 qu'elle ne devrait pas être maintenue.

6 - Nous interpellons la Police Judiciaire. Dans ces opérations, elle fonctionne comme une police politique. Il apparaît qu'il y a eu cette fois, après l'attentat de Versailles, une escalade dans l'arbitraire, dans les interpellations et les interrogatoires en particulier. Que signifie le plastique trouvé dans la voiture de Yann PUILLANDRE ? Combien de militants ont-ils été frappés par les

policiers, en plus de Mikaël SALOMON ? D'autres faits feront l'objet d'enquêtes.

La Cour de Sécurité de l'Etat et la Police Judiciaire exercent une répression politique aussi, en pratiquant l'intimidation de militants agissant dans la légalité et les amalgames :

— amalgames diffusés dans l'opinion publique entre auteurs d'attentats F.L.B. et militants politiques, culturels, syndicaux bretons, agissant au grand jour ;

— amalgames entre ces militants, et les membres du F.L.B. avec l'extrême-droite qui a collaboré avec les nazis en 39-45.

Il y a une campagne d'intoxication orchestrée dans ce sens, parfois grossière, parfois subtile, depuis le Directeur du S.R.P.J. jusqu'à la Télé et certains journaux, surtout parisiens.

On peut citer des extraits de déclarations du Directeur du S.R.P.J. (s'agit-il d'un nouveau chapitre pour ses futurs romans?) ou d'articles de journaux comme *Le Figaro*, *Le Point*, *France-Soir* pour parcourir l'espace qui va de l'amalgame subtil et insistant (à propos du père d'un militant), aux propos franchement calomnieux, méprisants et parfois racistes, envers les militants bretons ou les Bretons tout court.

Il s'agit là d'une manœuvre politique qui fait partie des moyens de lutte de l'Etat centralisateur contre le mouvement breton et contre les droits du peuple breton.

7 - Nous interpellons donc aussi certains media qui ont une information malhonnête dans ces occasions. Pas seulement par des propos calomnieux et méprisants, mais en reprenant sans critique certaines déclarations policières, ou bien en considérant parfois des personnes arrêtées ou interpellées comme coupables ou complices, comme auteurs d'attentats ou membres du F.L.B., alors qu'un procès ultérieur conclut autrement dans de nombreux cas.

8 - Nous interpellons enfin l'Etat français centralisateur et capitaliste, son gouvernement et ses principaux serviteurs en Bretagne : ce sont eux qui commandent à la C.S.E. et à la P.J. Ce sont eux qui sont responsables de la plus grande violence, insidieuse et permanente contre le peuple breton : le chômage et l'exode ; la surexploitation ; les atteintes à l'intégrité du territoire breton ; l'oppression culturelle ; le centralisme des décisions ; la négation de notre identité — comme de celle des autres peuples de France —. Le président de la République vient de déclarer : « Il n'y a pas de problème corse, il y a seulement des problèmes en Corse ».

9 - Les témoins d'aujourd'hui ne sont que les premiers : ils pourront être suivis de nombreux autres :

- d'ouvriers et ouvrières, victimes de licenciements et de répression anti-syndicale,
- de paysans, victimes du remembrement abusif ou bien des crises du porc et de la pomme de terre,
- de militants culturels et de nombreux autres...

PONTIVY, le 16/7/78

Une trentaine de détenus

Leur procès va s'ouvrir le 17 juillet devant la Cour de Sécurité de l'Etat.

Durant les six mois suivants, plusieurs attentats ont été commis. Notamment en mai : cinq en trois jours, dont l'un contre la Préfecture de Région.

Il y a eu l'attentat de Versailles, le 26 juin. Presque aussitôt, Lionel CHENEVIÈRE, 28 ans, monteur offset, de Rennes et Patrick MONTAUZIER, 28 ans, chauffeur-livreur, de Rennes, ont été arrêtés. Ce n'était qu'un début. Les interpellations se sont succédées. Les premiers jours de juillet, six autres personnes ont été inculpées : Alain COVIAUX, 27 ans, dessinateur à Rennes et beau-frère de Patrick Montauzier ; Michel HELLEQUIN, 22 ans, étudiant en droit à Rennes, de Paimpol ; Daniel HAMON, 31 ans, employé à la Ville de Rennes ; Gerhardt PERESSE, 29 ans, professeur d'allemand à Perros-Guirec ; Jacques BRUCHET, 62 ans, ingénieur, de Saint-Malo ; Alain FURET, 28 ans, commerçant non sédentaire, de Saint-Vran (Côtes-du-Nord). A leurs noms, la police accole une liste de vingt-six attentats dont les deux plus importants de ces deux dernières années : celui de Pré-en-Pail (22 octobre 1977) et celui du château de Versailles (26 juin 1978).

La liste s'est encore allongée : Michel HERJEAN, 35 ans, électricien à Brest ; Bernard LE FOUËST, 32 ans, technicien à Brest, de Plouguin ; Jacques DENIS, 31 ans, représentant à Brest ; Michel SALOMON, 24 ans, vendeur, de Concarneau ; Eric et Philippe PARISSE, 22 et 26 ans, deux frères, tous deux employés de bureau à Brest ; Jean-François LE GUELLEC, 31 ans, tourneur, de Brest ; Rémi COALABRE, 57 ans, artisan,

de Riec-sur-Belon ; Loïc LE KARVANTEC, 27 ans, chanteur, de Portsall ; Alain PELLE, 32 ans, ingénieur de la marine à Brest ; Yann PUILANDRE, 42 ans, cultivateur à Châteauneuf-du-Faou ; Guy STEPHAN, 24 ans, peintre à Brest. A ces douze hommes, la police attribue quinze attentats, dont la plupart de ceux qui ont été dirigés contre la création du camp militaire de Ti-Vougeret.

Au total, si la liste ne s'est pas encore allongée ces jours derniers, trente-deux personnes ont été inculpées depuis février dernier et trente des inculpés sont détenus, soit à Fresnes, soit à la Santé, soit à Fleury-Mérogis.

*

— Yann PUILANDRE, 42 ans, cultivateur, Châteauneuf-du-Faou

- Mêlé aux luttes contre la militarisation de la Bretagne, contre les remembrements autoritaires, pour la Culture bretonne ;
- A subi une provocation policière et des violences physiques dont il porte encore trace quatre mois après.

Nous connaissons bien Yann PUILANDRE. Il est né dans ce village, à Kergodel. Il a toujours été très serviable avec les cultivateurs du village ; il donnait des coups de main. Dans la famille, entre eux, ils s'arrangeaient très bien. Il était pour aider tout le monde. C'est un homme juste.

Nous l'avons vu ici ces dernières années surtout à cause du remembrement. Il s'est intéressé à la bataille des paysans contre le remembrement, parce qu'il voyait bien que le remembrement, c'est une injustice flagrante pour vider les campagnes et ruiner les petits paysans. C'est une destruction inadmissible.

A l'occasion du rassemblement qui était organisé à notre ferme contre le remembrement autoritaire, Yann est venu avec son frère et toute sa famille. Il a chanté au fest-noz ; il a même chanté une chanson contre le remembrement ; plusieurs l'ont reprise et beaucoup ont applaudi.

Ses arrestations nous scandalisent. Nous trouvons un peu gros la soi-disant « découverte » de dynamite dans sa voiture. Jamais, Yann n'aurait fait cela.

Il n'a rien à faire en prison et serait mieux ici, à sa maison et à sa ferme, où il a des champs à cultiver.

Famille JAMBRIN,
Kergodel Plonevez-du-Faou

Riec-sur-Belon, le 17/9/1978

Mademoiselle,

Voici quelques renseignements pour votre brochure, en ce qui concerne mon mari.

Mon mari, GOALABRE Rémy, artisan, a été arrêté le 4 juillet, dans son travail.

La police est arrivée à 8 h 30 et n'est repartie qu'à 11 h 45, après avoir perquisitionné : maison + atelier + dépendances, et même le jardin. Sans avoir absolument rien trouvé.

Ce qu'on lui reproche, c'est : « En tant que membre du F.A.S.A.B., il aurait rencontré par deux fois, des membres du F.L.B. ». Rien de plus.

Recevez, Mademoiselle, mes meilleures salutations.

Mme GOALABRE Anne-Marie
6, rue de la Gare
29124 Riec/Belon

P.S.: Mon mari fait également partie du A.S.O.B.

**

Salomon MICHEL
Détenu politique breton (N° 73924 Bt D5 N° 7)
7, Avenue des Peupliers, Fleury-Mérogis
91705 Ste Geneviève des Bois

- Né le 17 octobre à Concarneau, Vendeur au centre Leclerc de Concarneau
- Militant politique, syndical, victime à plusieurs reprises de la répression.
- Militant syndical de l'U.L. - C.F.D.T. de Concarneau. Délégué du personnel dans son entreprise,
- Membre de l'Association de l'Environnement à Concarneau,
- Membre de l'A.S.O.B., des C.A.B. et du F.A.S.A.B.

1974 : Il milite contre les fêtes folkloriques: sa participation à l'intervention et à la distribution de tracts lors du défilé des Cornouailles à Quimper lui vaut de sérieux tabassages par la police et les membres du service d'ordre.

Lors du défilé des Filets Bleus à Concarneau, il est arrêté alors qu'il déambulait dans la ville. Conduit au commissariat de police de la ville, on ne le laisse ressortir que lorsque le défilé est

terminé. Il porte plainte contre le commissaire de police de Concarneau pour arrestation et séquestration abusives. Après une longue procédure, la Cour de Cassation donne raison au commissaire.

Il participe également aux manifestations contre l'implantation de camps militaires en Bretagne (Ti-Vougeret).

1975 : Lors du vaste coup de filet d'octobre 1975, il est interpellé au domicile de ses parents par les services de police judiciaire. Après une garde à vue à Rennes de plusieurs jours, il est déferé devant la C.S.E. : le juge décide de le mettre en liberté provisoire, le soir même, en l'astreignant au contrôle judiciaire et en lui interdisant de quitter le Finistère. Il est cependant inculpé de reconstitution de ligue dissoute ; cette inculpation débouche sur un non-lieu. Il témoignera lors du procès devant la C.S.E., des militants bretons en 1976.

Il s'occupe, après les arrestations, de la Coordination du Mouvement Breton Anti-Répression.

Comme de nombreux militants bretons, il reçoit des lettres de menaces de mort.

1977 : Le 11 juillet, il est interpellé sur son lieu de travail par des inspecteurs de la police judiciaire « qui seraient en possession d'éléments sérieux permettant » de rouvrir le dossier de 1975, clos par un non-lieu. Ces éléments sérieux sont en fait des petits bouts de papier retrouvés dans un water public de Quimper et qu'un mystérieux individu a recollé puis déposé au commissariat de la ville...

Il passe 3 jours en garde à vue dans les locaux du commissariat. Parce qu'il refuse de faire toute déclaration sur les faits que la police lui reproche, il est frappé à plusieurs reprises par certains inspecteurs : coups de poing, cheveux arrachés, poignets attachés à un radiateur pour mieux frapper, menaces de mort, etc. Il porte plainte contre 3 inspecteurs de la P.J. pour les violences subies. L'instruction est toujours en cours.

1978 : Le 3 juillet 1978, il est interpellé par les services de police judiciaire. Après 4 jours de garde à vue, il est déferé devant la C.S.E. et inculpé de reconstitution de ligue dissoute. Comme l'an passé, il subit de nombreuses violences dans les locaux de la P.J. à Rennes. Lors de sa première nuit de garde à vue, il est réveillé à 4 heures du matin par 7 ou 8 inspecteurs qui, après que l'ordre de fermer portes et fenêtres ait été donné, le frappent sauvagement : hématomes nombreux, cheveux arrachés, dos meurtri, épaules et côtes fortement contusionnées, lèvres ouvertes, etc. Il est même menacé d'être « conduit en forêt de Rennes » s'il persiste à ne faire aucune déclaration !!!

Arrivé à la prison de Fleury-Mérogis, où il est écroué, son état est constaté par le directeur et un médecin de la prison. L'expertise exigée par son avocat n'aura lieu qu'une douzaine de jours plus tard, quand les traces de coups auront pratiquement disparu.

Militant conscient de la nécessité de lutter avec les autres peuples opprimés, il travaille ainsi dans ce sens. Il participe à de nombreux comités de soutien aux prisonniers politiques basques.

*
* *

Qui est Gérard PERESSE (voir chapitre III, les dernières arrestations).

COMMENT IL S'EST FAIT ARRETER ?

Gérard PERESSE a été arrêté le 2 juillet 1978 (le lendemain du meeting anti-répression organisé à Plouisy).

- Il prenait le thé avec des amis, lorsque 3 inspecteurs de la P.J. de Rennes arrivèrent et présentèrent un mandat de perquisition. Ils fouillèrent pendant 3 heures tout en surveillant et relevant l'identité des personnes présentes ; ils n'ont absolument rien trouvé chez Gérard.

A la fin, Gérard leur réclame une attestation mentionnant le fait qu'ils emportent l'auto-radio de sa voiture. C'est à ce moment où les policiers partaient en emportant l'auto-radio — qui, soi-disant, capte les ondes des flics —, qu'ils décident aussi d'emmener Gérard. Depuis, il croupit dans les prisons de l'Etat.

Nous voulons aussi rétablir la vérité en ce qui concerne la campagne diffamatoire faite envers lui (Membre du COBAR de Guingamp et du Comité anti-marée noire). On lui reproche en fait d'être le fils d'Ange PERESSE (ancien autonomiste breton) ; il n'est pas responsable du passé de son père. Gerhard PERESSE est un anti-fasciste et un démocrate convaincu qui a pris part à des luttes sociales et à la lutte anti-répression. Quant à son toit « hérissé d'antennes » (Cf. « Télégramme » du mardi 4 juillet), ses voisins et amis peuvent témoigner qu'il n'y a jamais eu la moindre antenne sur ledit toit.

Michel HERJEAN : marié, deux enfants, électromécanicien à la DCAN., syndiqué C.F.D.T.

- Participe aux luttes syndicales.
- Membre du F.A.S.A.B. Lutte contre la répression dès la création des COBAR
- Militant anti-militariste, anti-nucléaire, contre la marée noire.
- Interpellé deux fois auparavant.

•
•

Bernard LE FOUEST : électronicien chez Ericsson.

- Délégué syndical C.G.T. Son arrestation a provoqué de nombreuses réactions dans l'entreprise où il menait une lutte syndicale.
- Faisait partie des COBAR et manifestait dans toutes les luttes en Bretagne : contre le remembrement, le nucléaire, la militarisation, les marées noires.
- Une première interpellation sur son travail.

•
•

Jean LE GUELLEC : tourneur à l'arsenal de Brest.

- Militant C.F.D.T. A milité au sein de l'U.D.B.
- Tenait la présidence de «Plijadur o lenn», à ses heures de loisirs. Participait aux luttes de base.

Alain FURET

Le 13 juillet, jour de mon arrestation, je suis domicilié à St-Vran, près du lieu de travail de ma femme. Ne trouvant pas de boulot dans ce petit bourg, je décide de m'installer sur les marchés. Après avoir acheté le matériel minimum à mon installation et un stock de chemises, j'arrive peu à peu à me faire ma place sur les marchés du coin.

Le 28 juin, j'apprends par la presse et la radio l'arrestation d'un copain, Lionel CHENEVIÈRE. Ayant stocké du matériel que Lionel lui-même avait amené à la maison, l'angoisse de la perquisition commence.

En effet, le samedi 1er juillet, après avoir passé la matinée sur le marché d'Erquy et l'après-midi à la maison, une voiture inconnue s'arrête devant la porte de la maison.

Il était environ 8 h du soir, nous étions à manger. Je me lève pour voir ce qu'il en était. Trois flics de la S.R.P.J. de Rennes !!! L'un d'entre eux montre son «mandat de perquisition» et me demande où se trouve le matériel recherché.

Après lui avoir indiqué le lieu du dépôt, ils décident de fouiller la voiture et la maison. Sans trop insister, ayant trouvé ce qu'ils cherchaient. Ce qui ne les empêche d'ailleurs pas de laisser portes et tiroirs ouverts derrière eux.

Ayant terminé leur «fouille», ils téléphonent à la gendarmerie de Merdrignac pour faire venir une camionnette afin de récupérer le matériel.

En attendant l'arrivée de ce véhicule, ils s'installent à notre table pour taper à la machine le procès verbal de ma femme.

La camionnette arrive. Quelques flics se chargent de «déloger» le matériel et l'emmenent...

Quelques instants plus tard, lorsque le procès verbal est terminé, on me demande de préparer quelques affaires de toilette et de prévoir un peu d'argent.

On laisse entendre à ma femme qu'on lui «fait une fleur» et qu'on ne tient pas à mêler les femmes dans ces histoires-là. Elle devra donc rester ici.

Je suis invité à prendre place dans la voiture de la S.R.P.J. et je m'en vais pour Rennes où je resterai la journée du dimanche 2 et où l'on prend note de ma déposition avant d'être envoyé à Paris, le lundi 3 juillet...

•
•

CE QUE NOUS SAVONS DE MICHEL HELLEQUIN :

Michel est étudiant à Rennes. Il participe aux luttes en Bretagne (sympathisant du P.S.U.). Michel est profondément révolté contre les injustices qui sont faites au peuple breton.

Comment s'est-il fait arrêter ?

Les policiers de la P.J. de Rennes se présentèrent chez les parents et demandèrent à voir Michel qui n'était pas là (ceux-ci se faisaient passer pour des amis de Michel).

Dans la soirée, les policiers reviennent. Le frère de Michel les reçoit et à la vue de ce dernier, disent : «*Bonjour Michel*».

A ce moment, le frère de Michel soupçonne les personnes de ne pas connaître Michel.

Le lendemain, la gendarmerie de Paimpol se présente aussi chez les parents et demandent à ce que Michel aille à la gendarmerie régler ses papiers militaires. En fin de matinée, Michel rentre chez ses parents. Quelques instants après, les mêmes policiers arrivent ; ils arrêtent Michel (fouillent sa chambre, tout en prononçant des paroles d'injure).

•
•

Philippe PARISSE : 22 ans, célibataire.

- Employé de bureau.
- Militant culturel breton de gauche,
- Syndicaliste C.F.D.T.,
- Comité anti-marée noire, Les Amis de la Terre.

•
•

Eric PARISSE : 26 ans, marié, 1 enfant (femme enceinte).

- Militant de gauche
- Syndicaliste C.F.D.T. enseignement
- Moniteur E.P. (sans emploi), actuellement employé de bureau
- Comité anti-marée noire
- Volontaire à la clinique des oiseaux.

•
•

An Oriant, le 16/9/78

Marie-Christine,

C'est moi, Didier CHENEVIÈRE, frère du militant et détenu politique breton, Lionel CHENEVIÈRE.

D'après la lettre de Mariannig Croiza-Salmon, je viens te donner mes situations face au mouvement breton.

J'ai été interpellé le 28.6.78 à 15 h 45, aux ateliers Kerpont. Perquisition : rien. Passé 1 journée P.J. Relâché, mais ceci a suffi pour me faire mettre à la porte de l'entreprise où je travaille, dès le lendemain, le 30.7.78.

Je ne suis malheureusement, ni un militant politique, syndicaliste et culturel. Je m'intéresse au problème breton qui concerne tous les Bretons depuis quelques années.

C'est certain, j'ai appris pas mal de choses de Lionel, journaux ; je lis le P.B., je ne suis seulement que sympathisant à l'U.D.B. et au Front Autogestionnaire et Ecologique qui est soutenu par le P.S.U.

Je me considère avant tout comme citoyen breton parmi le peuple breton. C'est certain, si la P.J. m'a coincé, c'est pour autre chose.

Au niveau culturel, je ne suis rien, à part que je vais apprendre ma langue maternelle, le breton, à la rentrée prochaine. Et au niveau syndicaliste, je ne suis rien non plus.

Je suis plus jeune que Lionel, car j'ai aujourd'hui 21 ans et demi. Et mon cadeau d'anniversaire pour 1978, c'était le naufrage «volontaire» de l'Amoco-Cadiz, le 16 mars 78.

Je suis sportif aussi, puisque je pratique le judo. Je reprends lundi.

Je peux ajouter aussi que je suis militant au COBAR de Lorient, car c'est normal que je défende Lionel.

Donc, comme tu le constates, Marie-Christine, la répression a touché tout le mouvement breton, même un simple sympathisant ou une personne ou ami d'un détenu politique breton.

Kenavo Ar wec'hal.

Didier

•
•

Texte de la conférence de presse donnée à Guingamp, le 7 juillet 1978, par le délégué de la Ligue des Droits de l'Homme (Dr GOURVES, vice-président fédéral), avec l'accord du Secrétaire Général.

En ce qui concerne les différentes actions menées en Bretagne par la Cour de Sûreté de l'Etat, la Ligue des Droits de l'Homme rappelle :

— que l'existence de la Cour de Sûreté de l'Etat est contraire à la Convention Européenne des Droits de l'Homme,

— que les inculpations de reconstitution de ligue dissoute signifiées à plusieurs militants bretons, se sont révélées dans des cas similaires, lors des rafles précédentes, notoirement inconsistantes et ont abouti à des non-lieux ou à des relaxes.

La Ligue des Droits de l'Homme dénonce avec force, les violences physiques, assimilables aux procédés de pays ne se qualifiant pas eux-mêmes de démocratiques, exercées sur les personnes de Messieurs Yann PUILLANDRE et Mikaël SALOMON.

Ces violences ont été constatées sur ces personnes par un médecin militaire, pour Monsieur PUILLANDRE, et le médecin de l'administration pénitentiaire, pour Monsieur SALOMON.

La Ligue des Droits de l'Homme déclare qu'elle va mener une enquête sur les conditions de santé dans lesquelles Monsieur Michel HERJEAN a subi les différents interrogatoires de police.

Général de BALLAVIDI (Mouvement Non-Violent)

Il est réconfortant de voir que de nombreux Bretons se sont réunis à Pontivy, pour dire publiquement ce qu'ils pensent des ambiguïtés de la répression qui atteint une nouvelle fois la Bretagne.

L'Etat a beau jeu de parler avec indignation de la violence en Bretagne. C'est oublier trop vite sa propre violence, qui a pesé, il n'y a pas si longtemps, sur les peuples du Vietnam et de l'Algérie. C'est oublier les ventes, dans le monde entier, d'armes de guerre et de répression, au mépris des aspirations des peuples du Tiers-Monde.

C'est oublier que la Bretagne se voit depuis des siècles imposer une politique économique scandaleusement centralisée, qui s'oriente vers le profit maximum sans tenir compte des intérêts vitaux de la région, ni de sa volonté de vivre à sa manière en développant librement son économie, sa langue et sa culture.

Les Bretons qui se refusent à ouvrir les yeux sur ces réalités et qui reculent devant l'exigence d'un engagement personnel, face à l'avenir collectif du peuple breton, portent une grave responsabilité !

Le mouvement pour une alternative non-violente (M.A.N.) dont je fais partie, ne condamne pas la révolte contre l'injustice et les abus de pouvoir, mais bien plutôt la résignation et la passivité.

Les militants bretons qui résistent à la violence inavouée des pouvoirs sont responsables du choix de leurs moyens d'action.

En tout cas, le M.A.N. se veut solidaire de leur contestation et s'élève contre une répression aveugle qui cherche à noyer dans la confusion les justes revendications du peuple breton.

CLIN DE PLOUMOGUER

«Je vous dirai juste quelques mots sur la démocratie en matière de choix énergétique, pour la France en général, et pour la Bretagne en particulier.

On nous dit que les centrales nucléaires ne seront pas imposées aux populations qui n'en voudront pas.

La population est contre, les Conseils municipaux sont contre, le conseiller général, le député, sont contre, et, pourtant, on risque de nous l'imposer.

Pour le moment, nous n'avons pas été directement touchés par la répression mais, après septembre, lorsque la décision sera prise, il est très possible que ce sera notre tour.

Alors, que peut-on faire pour s'opposer au nucléaire ? S'informer, et informer les autres, car, seule, une action de masse peut être payante. Mais il existe aussi des moyens juridiques, par exemple, le G.F.A. (Groupement Foncier Agricole), qui vient de faire ses premiers achats à Ploumoguier».

L'A.S.O.B. (Association de Solidarité Bretagne-Occitanie), réunie à Ribaute (Aude), en Occitanie, le 17 août 1978 :

— S'est vivement émue des pratiques de la police et de la justice de l'Etat français en Bretagne, à la suite des arrestations consécutives à divers attentats : lourdes condamnations disproportionnées avec les charges retenues, même pour des personnes non accusées d'avoir participé à des attentats.

— Emprisonnements d'un grand nombre de militants (29), alors que, pour beaucoup, il n'y a aucune preuve de leur participation aux attentats.

— Escalade de l'arbitraire policier, dans les interrogations et les interpellations (au cours d'une garde à vue qui peut durer 6 jours dans le cadre de la Cour de Sécurité de l'Etat. 177 Bretons et Bretonnes ont été gardés à vue, plusieurs emprisonnés des semaines et des mois, sans qu'aucune charge ne soit retenue contre eux.

En juillet 1978, la police s'est permise des violences physiques collectives contre plusieurs interpellés.

N'y a-t-il pas eu des provocations ? Ex : des explosifs découverts dans la voiture d'un militant, au 4^e jour d'une rafle policière, 1 détonateur trouvé chez un chanteur breton, à son domicile.

— Des colonnies ont été diffusées massivement par la télévision, la radio, certains journaux, notamment des amalgames entre militants bretons et auteurs d'attentats, entre autonomistes et l'extrême-droite...

— A l'A.S.O.B., quelles que soient les opinions diverses que nous pouvons avoir sur les attentats, nous refusons de condamner d'avance les inculpés et de passer sous silence la violence permanente exercée par l'ETAT FRANÇAIS, contre les droits des Bretons à vivre, travailler, et décider au pays, à promouvoir leur langue et leur culture.

En conséquence, nous prenons part au combat des comités bretons anti-répression (C.O.B.A.R.) constitués dans la plupart des villes de Bretagne pour œuvrer à l'information objective de la

situation des prisonniers politiques et à toutes actions réclamant leur libération.

LABOUR
BUHEZ E BREIZH
EVIT AN HOLL DUD

*
*

Intervention d'un groupe de travailleurs d'Ericsson qui a eu l'occasion de militer avec Bernard LE FOUEST, dans les syndicats.

Après les arrestations dans le Finistère, la presse a voulu présenter les personnes arrêtées comme de dangereux gangsters dans le but de les discréditer vis-à-vis de l'opinion publique, pour pouvoir les isoler et ensuite les condamner le plus lourdement possible.

Nous qui connaissons Bernard LE FOUEST, nous nous élevons contre de telles pratiques qui cachent le réel travail qu'il a fait pour les travailleurs en tant que délégué C.G.T. au comité d'entreprise.

En 1976, il a déjà été victime de la répression en se faisant interpellé sur le lieu même de son travail.

Pour mieux comprendre l'action menée par Bernard et les sections syndicales C.G.T. et C.F.D.T. il faut d'abord préciser la manière dont s'est implantée l'usine Ericsson à Brest.

Après la découverte par le gouvernement de «la vocation électronique de la Bretagne», celui-ci décide l'implantation de différentes entreprises, soit sous la pression populaire, soit dans un but électoraliste.

Promettant la création de 4.000 emplois, la Société a acheté 18 ha de terrain, à 3 F le m² pour arriver 7 ans plus tard à un effectif de 790 personnes.

- C'est une usine d'O.S. à majorité féminine,
- C'est dans le cadre de la décentralisation que la société a perçu des primes d'embauche,
- C'est l'exemple-type de l'usine pirate.

Aux côtés des sections syndicales, Bernard LE FOUEST a toujours été présent dans les nombreuses luttes qui ont éclaté dans l'entreprise contre les conditions de travail (rendement, salaires, 2 x 8...).

Malgré cela, il ne se décourage pas devant les graves

problèmes qui se posent dans l'usine avec la reconversion à l'électronique. De part son mandat de délégué au comité d'entreprise, Bernard s'est particulièrement intéressé aux problèmes de la reconversion qui entraînera selon la direction une suppression d'environ 300 emplois.

A plusieurs reprises, il est intervenu auprès de la direction de Brest et celle générale de Colombes pour avoir plus d'informations sur la situation et l'avenir des ouvriers de l'entreprise.

Ses camarades de travail et tous les gens qui le côtoient dans l'usine, savent apprécier son dévouement, sa loyauté, son respect d'autrui.

Le combat qu'il mène chez Ericsson rejoint celui de beaucoup d'autres militants en Bretagne :

- Contre la sous-industrialisation, l'exode,
- Contre l'oppression culturelle,
- Contre la militarisation,
- Contre le nucléaire,
- Contre les marées noires,
- Contre le cumul et le remembrement.

C'est pourquoi, nous ne pouvons rester indifférents sur la vague d'arrestations qui s'est jetée sur la Bretagne et qui a pour but de réduire au silence le peuple breton.

C'est pourquoi nous nous élevons contre la mesure qui frappe aussi lourdement aujourd'hui Bernard LE FOUEST et qui peut très bien s'abattre demain sur n'importe quel militant politique ou syndical.

De plus, nous exigeons la dissolution de la Cour de Sécurité de l'Etat et la libération immédiate de Bernard et des camarades emprisonnés.

Intervention des maoïstes de l'U.C.F.M.L. (Groupe pour la Fondation de l'Union des Communistes de France Marxiste-Léniniste) de Bretagne.

Nous sommes entièrement de la mobilisation pour exiger la libération immédiate des prisonniers politiques bretons.

Ces arrestations sont une attaque contre le peuple breton. C'est clair quand on voit qui a été arrêté et comment ça s'est fait. Par exemple, les machinations policières contre Yann PULLAN.

DRE et l'arrestation de Gérard PERESSE qui a pour seul but de chercher à jeter le discrédit sur le mouvement breton d'aujourd'hui.

Ce que vise l'Etat dans cette affaire, c'est :

- Déclencher une campagne anti-bretonne acharnée, dans l'intention de discréditer le peuple breton et de l'isoler. C'est véhiculer un racisme ouvert anti-paysan et anti-peuple : les Bretons sont carrément traités de fou ou d'imbéciles. Tout est fait pour cacher la réalité de l'oppression et de l'exploitation du peuple breton. C'est la manière de l'Etat de contrer l'élan de solidarité de tout le peuple de France avec le peuple breton au moment de la marée noire.

- C'est aussi pour lui une occasion d'en finir avec tous les révolutionnaires qui se réclament du peuple breton et qui ont été partie prenante de toutes les batailles du peuple depuis 68 : la guerre du lait, le Joint Français, le remembrement, le nucléaire, la langue et la culture bretonnes.

C'est pour cela qu'à notre avis, défendre les prisonniers politiques bretons et exiger leur libération, c'est aussi défendre l'identité nationale du peuple breton.

Ce que dit le peuple breton dans toutes ses batailles aujourd'hui, c'est :

- Vivre et travailler au pays,
- Repeuplement des campagnes avec rétablissement d'une vie sociale,
- Protection de la mer et des côtes, patrimoine de tout le peuple,
- Refus du nucléaire,
- Solidarité entre la ville et la campagne, entre la jeunesse et le peuple travailleur,
- Respect de l'identité nationale du peuple breton, en particulier de sa langue.

Tout cela, c'est la Bretagne telle que la souhaite le peuple breton.

C'est cela qui fait que la question nationale est enracinée dans le peuple et liée à ses luttes contre l'Etat impérialiste français et ses partis bourgeois et chauvins, du R.P.R. au P.C.F.

Notre confiance dans l'identité nationale bretonne nous dicte un soutien sans condition, ni restriction aux emprisonnés : à notre avis, on ne peut pas à la fois les défendre et condamner la

violence contre l'Etat impérialiste. Aujourd'hui, on est pour ou contre l'identité nationale bretonne, c'est cela la vraie question.

C'est au nom de cela que nous allons développer une campagne de solidarité révolutionnaire avec le peuple breton, partout en France.

Cour de Sûreté de l'Etat = Cour de Répression des Peuples !

A bas les procès politiques faits aux minorités nationales !

**Exigeons le statut politique de tous les prisonniers
et leur libération immédiate !**

Quimper :

Halte à la répression !

Nouvelles vagues d'arrestations en Bretagne, après une série de plasticages attribués au F.L.B., perquisitions, interpellations, arrestations, tout l'arsenal policier et juridique est en branle. Plus de 30 Bretons sont traduits devant la Cour de Sûreté de l'Etat.

Des preuves ? Elles sont pour la plupart de la même veine que celle utilisée pour inculper Yann PUILANDRE : des pains de dynamite déposés dans sa voiture ouverte et en stationnement depuis trois jours sur le parking d'une gare. Certains inculpés subissent plusieurs nuits sans sommeil, des « tabassages » ou des chantages. Tout cela peut finir par « faire avouer » et accepter des « suggestions » de la police. D'ailleurs, plusieurs détenus sont revenus sur leurs aveux.

Alors, il faut laisser à la police l'entière responsabilité de ses accusations. Combien ont été jusqu'à présent victimes de l'amalgame ?

OU EST LA VRAIE VIOLENCE ?

Nous sommes en désaccord avec les méthodes de violence minoritaire et d'attentats. Mais ceci ne doit pas servir de justification à la répression.

La vraie violence n'est pas celle des attentats, elle est dans la politique de l'Etat capitaliste. C'est lui qui organise le chômage, les licenciements, l'exode ; c'est lui qui installe les camps militaires, les grandes réserves touristiques et les centrales nucléaires construites sous la protection des C.R.S. C'est encore

lui qui détruit notre langue, notre culture. La mascarade de la «Charte culturelle» de Giscard, qui n'octroie que des miettes, donne la mesure du mépris de ceux qui nous gouvernent.

Pourtant, contr la destruction d'un peuple et l'asphyxie économique, la prise de conscience et la résistance du peuple breton se développent : solidarité dans les luttes populaires, volonté de vivre au pays, création d'écoles maternelles en breton...

A l'occasion des opérations policières, c'est ce mouvement de résistance qui est visé. Depuis trois ans, 177 personnes ont été gardées à vue. Plusieurs ont été emprisonnées des semaines et des mois. Contre la quasi-totalité d'entre-elles, rien n'a été retenu.

Une autre preuve a été donnée aux Fêtes de Cornouaille, le 23 juillet : 23 personnes distribuant un tract du COBAR de Cornouaille, ont été emmenées de force au commissariat et sont passées une à une au fichage dans l'illégalité la plus complète. Comme justification, la police invoque un texte de loi promulgué par Vichy, le 27 novembre 1943 !... Où sont les nostalgiques du nazisme ??? Et l'un d'entre eux a été condamné à 500 F d'amende (Rivoalin).

Oui, la répression vise, avant tout, tous ceux qui s'opposent au pouvoir bourgeois français.

Face à cette situation, nous exigeons la liberté des détenus politiques bretons et corses car, au pire, ils n'auraient fait qu'entrer dans un processus de violence dont le pouvoir a la responsabilité première.

Nous appelons toutes les personnes et organisations attachées à la démocratie à exiger :

- Le respect des libertés fondamentales et des droits de l'Homme,
- La dissolution de la Cour de Sûreté de l'Etat,
- La reconnaissance des droits des Bretons à vivre, travailler et décider dans leur pays.

En Bretagne, en Corse, ou ailleurs :
A BAS LA REPRESSION !!!

**Comité Anti-Répression (COBAR)
de QUIMPER**

Ce qu'a fait le COBAR de Guingamp

— Envoi au juge d'instruction de 5.000 pétitions, s'élevant contre la répression en Bretagne, contre la Cour de Sûreté de l'Etat, contre la garde à vue de six jours.

— De nombreux Festoù-noz en Bretagne, pour informer de la répression et apporter de l'argent à *Skoazell Vreizh* (organisme qui assure le soutien matériel des familles des détenus et prend en charge les frais judiciaires).

— Une manifestation à Guingamp, pour protester : d'une part, contre l'internement abusif de Gildas LE COANT, à l'hôpital psychiatrique de Plouguerneil (il a été relâché depuis) et, d'autre part, contre l'emprisonnement des détenus politiques bretons.

— Le C.O.B.A.R. essaie de rétablir la vérité au niveau de l'information, c'est-à-dire apporter une autre version que celle de la S.R.P.J. de Rennes. Exemple : un journaliste de Radio-Armorique (Hanish) avait, au cours de son émission «Point de Suspension», laissé la parole aux membres du C.O.B.A.R. et aux familles de huit détenus de février. Censure de la direction de F.R.3. Hanish a démissionné.

— Un meeting-gala-fest-noz de soutien aux détenus politiques le 1^{er} juillet. A ce propos, nous tenons à signaler l'attitude de la municipalité socialiste de Bégard qui a d'abord accordé gratuitement sa salle, puis l'a refusée à 3 jours de la date prévue ! Le C.O.B.A.R. s'étonne de cette contradiction entre cette attitude et la politique du P.S. qui s'est élevé avec force contre l'existence de la Cour de Sûreté de l'Etat, en faveur de la régionalisation et pour la sauvegarde des cultures populaires régionales.

Intervention du Comité anti-marée noire de Brest à Pontivy

Quelle commune mesure y a-t-il entre un bulldozer détruit et les milliers de tonnes de mazout déversées, les kilomètres de dunes éventrées par les responsables du plan Polmar ?...

Et pourtant, aujourd'hui ceux qui sont accusés d'avoir fait sauter le bulldozer sont en prison... les dirigeants de la Shell ou du plan Polmar, eux, dirigent toujours...

PRESENTATION DU COMITE

Les comités anti-marée noire se sont constitués dans les jours qui ont suivi la catastrophe, regroupant tous ceux qui voulaient réagir, manifester leur colère et lutter.

La plate-forme suivante a été adoptée :

- Soutien aux travailleurs de la mer, victimes de la marée noire (lutte pour les indemnisations, pour vivre et travailler au pays).
- Lutte contre la marée noire en combattant les causes : la course au profit qui entraîne une croissance aveugle.

Ne pas se limiter à réparer les dégâts, mais désigner les responsables, informer réellement les gens, nous regrouper et nous organiser en face de la Shell et de l'Etat.

Les comités ont regroupé de très nombreux jeunes scolaires (C.E.T., Lycées, Facultés), mais aussi beaucoup d'ouvriers, d'employés, qui participaient aux assemblées générales, aux

commissions du comité de Brest ou qui ont créé leur propre comité (usine Ericsson, Hôpital Morvan).

Les centaines de personnes présentes aux premières réunions, la force des mots d'ordre du comité au sein des manifestations (*«Mazoutés aujourd'hui, radioactifs demain... Marée noire gâchis capitaliste... grève générale... Indemnisation des travailleurs de la mer... Les pollueurs seront les payeurs...»*).

Tout cela témoigne d'une violente colère, de la détermination à lutter des ouvriers, travailleurs et jeunes de la région.

LE TRAVAIL DU COMITE

Le Comité a formé une série de commissions :

- L'information sur la santé :

La commission Santé était formée de travailleurs (dont beaucoup d'employés de l'hôpital, de médecins...). Elle a réalisé un dossier sur les conséquences du pétrole sur la santé.

Nous avons voulu aussi informer la population concernée : habitants de la côte, travailleurs bénévoles, soldats...

- La commission Bénévoles :

Les pollueurs seront les payeurs, NON au bénévolat : tels étaient nos mots d'ordre au lendemain de la catastrophe. Seulement, les milliers de tonnes de pétrole étaient là sur les côtes. Des centaines de jeunes abusés par la campagne des journaux, radios, sont venus pour aider la Bretagne.

En parlant de catastrophe, de solidarité nationale, le gouvernement voulait faire oublier qui était responsable, que c'était le 4^e «accident» en 11 ans ; les comités anti-marée noire se sont efforcés d'entrer en contact avec ces bénévoles. Des dizaines de Belges se sont organisés en comité anti-marée noire, après quelques jours de travail à Treompan.

Le gouvernement a refusé de proposer un travail aux 8.000 Chômeurs de Brest ; rien n'était prévu comme examen médical, ou pour la sécurité...

- La commission Pêcheurs :

Nous avons essayé d'apporter notre soutien aux travailleurs de la mer. L'absence de lutte, l'attentisme de nombreux patrons pêcheurs, ont freiné la mobilisation sur ce point.

- La commission Armée :

Il y a eu, d'une part, un travail d'information des appelés

travaillant dans des conditions souvent dégueulasses (absence de contrôle médical sérieux), et, d'autre part, une contre-information sur l'armée en manœuvre :

- essai de déploiement de ses unités sur le terrain en grandeur nature,
- test de liaison avec les élus, les forces de police et de gendarmerie,
- contrôle des mouvements de la population civile (circulation et manifestation interdites à Portsall, arrestation de diffuseurs de tracts, intimidation...).

L'armée n'était pas seulement là pour aider au ramassage. Sa présence était aussi nécessaire au maintien de l'ordre.

Par ailleurs, le comité prenait en charge un travail de coordination régionale, de contre-information. Face à la campagne d'intoxication dans la presse, il était urgent de restituer aux gens l'information à laquelle ils ont droit. L'ignorance est utile au pouvoir, parce qu'elle entraîne la passivité, la résignation.

LES DIFFICULTES RENCONTREES

- Mais il faut aussi parler de nos faiblesses :
 - Comment, du jour au lendemain, s'organiser, apprendre à travailler en assemblées générales et commissions ?
 - Comment éviter les manifestations séparées (un jour les lycéens, un autre jour tel syndicat...).
 - Sur quels objectifs concrets se battre ? Faire reculer l'Etat et les compagnies pétrolières ?
- Les partis de gauche et les directions syndicales ont une lourde responsabilité vis-à-vis de ces insuffisances :
 - 3 manifestations avant le 19 mars, jour des élections ; c'est bien de réagir vite, mais pourquoi ce silence dans les jours qui ont suivi ? Pourquoi attendre que la plupart des C.E.T., Lycées et Facultés soient en grève pour s'associer à une manifestation ?
 - Alors que le mot d'ordre de «Grève générale» était largement repris à la manifestation du 27 mars, aucun débat là-dessus n'est organisé dans les sections syndicales.
 - Combien de partis d'organisations ont appelé leurs adhérents à se regrouper dans les quartiers, les entreprises, dans des comités anti-marée noire (ou dans une autre structure de base) ?

MAZOUTES AUJOURD'HUI, RADIOACTIFS DEMAIN

Le travail dans les comités a permis de soulever toute une série de questions : Quel type de croissance ? Quelle société ? Quel avenir ?

Ces problèmes se retrouvent posés à partir de toutes les pollutions et de manière aiguë par les centrales nucléaires.

Le naufrage d'un pétrolier, le gâchis qui en résulte, nous font ouvrir les yeux sur les risques encourus demain avec la construction de dizaines de centrales nucléaires, le passage au large de la pointe de Bretagne des bateaux japonais ou autres, transportant les déchets radioactifs pour l'usine de La Hague.

Le comité a constamment fait le lien avec les risques encourus avec ces centrales nucléaires (exposition à la pointe St-Mathieu...).

UNE VIOLENCE DE PLUS DU CAPITALISME EN BRETAGNE

Le naufrage d'un pétrolier, la construction de centrales nucléaires, voilà deux nouvelles formes de violences que le pouvoir rajoute à la longue liste de violences imposées à la Bretagne :

- Chômage-émigration-destruction du cadre de vie-destruction de la culture-exploitation et bas salaires des ouvrières et ouvriers...

L'aménagement de chaque pays, région, se fait suivant les besoins du capitalisme : mazoutée, irradiée, militarisée, La BRETAGNE EN A MARRE !...

Jusqu'ou allons-nous nous taire ?

La révolte collective est la seule alternative : établir un rapport de forces suffisant pour imposer nos propres choix.

Sans approuver l'action violente isolée, nous nous sentons beaucoup plus proches de ceux qui expriment leur révolte en faisant sauter un bulldozer que de ceux qui restent passifs en attendant qu'un deuxième «Amoco-Cadiz» s'échoue sur les côtes de Bretagne ou d'ailleurs...

Comité anti-marée noire de BREST

COMITE ANTI MAREE NOIRE



* *

UN DE PERDU...
DIX D'ARRIVES!



MAREE NOIRE, GACHIS CAPITALISTE !

*

EDOUARD MORVAN
(Militant paysan breton)

*Pour un contre-procès
du Pouvoir en Bretagne*

Nous vivons un tournant et un moment important de la conscience bretonne, personne n'ose le signifier. La police et la justice de notre pays nous fabriquent des victimes, à tour de bras. Certains seraient à nos yeux, pourtant, des héros de la cause du peuple breton.

Nous assistons à la 5^e rafle anti-F.L.B. depuis 1969 ; à chaque fois, la ligue se trouve démantelée avant de renaitre de ses cendres et à nouveau, se reconstituer.

C'est vrai que, depuis Quimperlé et Bannalec, en août dernier, plus rien ne saute, apparemment.

Bien sûr, le Pouvoir ne s'impressionne plus de ces attentats, il sait bien que dans sa majorité, la population, bien contenue par les Media, désapprouve les attentats, même si, au fond des campagnes, chez des ouvriers, des jeunes aussi, nombre de Bretons sourient et approuvent au fond d'eux-mêmes ces exactions du moment qu'elles ne tuent pas, comme ça a été le cas jusque-là.

Le Pouvoir sait aussi que les organisations politiques, syndicales, culturelles, présentes dans les autres formes de lutte, désapprouvent ou condamnent les plastiqueurs.

Alors, il a frappé fort, sur un peuple affaibli par de longues années d'échecs apparents sur le terrain électoral, et au niveau des luttes sociales.

L'opération «boule de neige» était un test de notre capacité de riposte immédiate à des incarcérations abusives.

Qu'avons-nous fait ? Baisser les bras, désapprouver, condamner !!! pour que soit abandonnée cette forme de lutte. Ou encore, réclamer la libération des 30 détenus de 1978 ? et inventer d'autres formes d'action plus populaires et moins violentes (R.T.B., Diwan, grèves de gratuité...), tout en relançant les COBAR.

La voie est étroite, je tente une réflexion là-dessus.

Le plastic est un moyen de lutte, c'est une évidence, aussi bien les procès successifs à la Cour de Sécurité de l'Etat ont eu leur impact dans l'orientation de l'Histoire politique de notre pays. Nous ne le choisissons pas.

L'expérience des comités d'action viticole montre (lire *Caminarem*, roman écrit en 1978 par J.P. Chabrol et C. Marti, sur la «Révolte du Midi»), bien que le plastic porte ses fruits s'il accompagne une lutte soutenue par des centaines, voire des milliers de personnes en action au même moment sur une portion importante de territoire.

Mais la question se pose en d'autres termes dans notre pays.

Bien entendu, les clandestins demeurent, mais ces «Comités d'action bretons» n'existent pas, comme lien possible entre les syndicats, les partis, et le combat disséminé des gens du peuple.

Nos cloisons n'ont pas la transparence qu'il leur faudrait.

Cependant, l'objectif demeure clair, précis à court terme pour un nombre croissant de personnes dans le pays.

Il nous faut un contre-procès breton au procès parisien des détenus politiques de la Cour de Sécurité de l'Etat., avant, pendant, ou après celui dit du F.L.B.

J'insère ici une phrase d'un détenu : «18 à 19 d'entre nous (sur 22) seront libérés au fur et à mesure de leur passage au juge d'instruction : ils seront le témoignage vivant d'une répression excessive».

POURQUOI ENCORE ?

En sus des raisons déjà invoquées par les plate-formes des COBAR, nos détenus politiques Bretons précisent bien dans leur déclaration de principe que, seuls, les membres du peuple breton peuvent les juger sur les actes qu'ils ont commis pour sa défense.

Il nous faut alors consacrer nos forces militantes à la préparation de ce contre-procès qui doit se dérouler en Bretagne, pendant, ou après, la parodie parisienne et trouver les gens pour l'animer... les propositions ne manquent pas de ce côté.

PARLER DU PAYS

Développer la contre-information, parler de Versailles, de ce que représente historiquement, pour nous Bretons, ce château-là.

Faire connaître l'Histoire occultée de la vie de nos ancêtres, les Jacqueries des siècles passés, la révolte des «Bonnets Rouges» en particulier, ce qu'ont fait le roi Soleil (Louis le XIV^e) et Napoléon contre la Bretagne.

Eclairer d'un jour nouveau ces Versailles Bretons abandonnés : le château de Kerjean, ces chapelles en ruines, non restaurées.

Demander aussi le coût de l'entretien d'un tel château eu égard aux situations de liquidation des entreprises et de l'économie bretonne que nous connaissons aujourd'hui.

Parler du développement des banques (C.A.M. : 1^{re} banque mondiale en 1980 !), de certaines usines agro-alimentaires, de certaines coopératives, voire des organismes sociaux, contre le maintien d'un maximum de paysans à la terre.

Enfin, situer le gâchis de la production de masse, en agriculture surtout, face à un marché sur-saturé qui n'a que faire du revenu paysan. Ex : les pommes de terre, les artichauts, ces machines agricoles, victimes de la croissance, détruites avant d'avoir servi... Bretagne, poubelle des abords de nos villes et de nos villages.

... ET DES DETENUS POLITIQUES

Dire d'entrée de jeu que de le renier, c'est aussi renier une partie de nous-mêmes : ils sont une constituante de l'âme bretonne, voire les plus libres, les plus engagés, les plus déterminés à se battre pour la cause de notre peuple.

Nombre d'entre eux sont d'abord des culturels, les plus actifs sur ce terrain (fest-noz : chanteurs et sonneurs), et sur tout ce qui touche à l'intégrité du patrimoine breton (les abus du remembrement autoritaire, les casernes construites contre la volonté du peuple, le tourisme de luxe, les centrales nucléaires...).

Peut-être sont-ils moins engagés dans les centrales syndicales et les partis politiques, et alors !

En tout cas, ils n'émargent nulle part, tout se fait dans le bénévolat.

Après tout, donner de son temps, une partie de sa vie pour ce que l'on aime, c'est très louable, à ce niveau-là personnellement, sur le front paysan, je les rejoins totalement, près des plus paumés, des sans-voix, sans solutions apparentes à leurs débours financiers, ceux que les syndicats tendent à délaisser.

Ces militants-là nous rejoindront dès leur retour, assurément.

... DE LEURS INCULPATIONS

Ce sont des dossiers que la justice et la police inventent pour partie, à leur avantage.

Qu'elles constituent sur des dénonciations, la délation.

Qui pourra vérifier leur authenticité ?

Le tabassage, le chantage à la peur, à la mort, voire le sérum de vérité.

Qu'en saurons-nous ? Tous les moyens seront bons, pourvu qu'ils se taisent, à leur retour.

Depuis des millénaires, c'est cela la force de nos ennemis. Je vois bien, sur ma personne, la répression individuelle, cela a duré 5 ans (1972 - 1977), les interrogatoires, les perquisitions, les calomnies, les injures de la police, ça me connaît.

Lorsque les renseignements sont bons, côté élus locaux, le dernier carré demeure, face à la justice : MORVAN = mauvais renseignements de police ; avec ça, on va loin. J'ai ça aussi, c'est rigolo, à mon dossier.

Nous n'avons pas à retenir ces charges qui vont peser sur nos camarades comme du pain béni.

Seuls, vont demeurer 3 - 4 d'entre eux, pour que la Bretagne ne saute. Sont-ils pour autant des plastiqueurs ?

Méfions-nous à ce niveau-là.

Si le «chef» n'était qu'un témoin sans charges réelles ? ni apparentes ? Comme la «justice» veut en fabriquer, de ces chefs qui n'en sont pas. Qui croira par exemple, qu'avoir participé de près ou de loin à une réunion commune où il a été question de Versailles soit un motif fiable de condamnation ?

Et la reconstitution de ligue dissoute ? Et les règlements de compte entre policiers et militants politiques bretons ? Alors, restent les auteurs d'attentats et leurs complices !!!

Souvenons-nous du procès de mars 1977. Nombre des inculpés d'alors ont été relâchés sur des non-lieux, ou sans preuves.

Enfin, les jugés de juillet ont subi un trop lourd tribut... pour que cessent les attentats, cela reste à prouver.

Oui, vraiment, la répression n'a pas d'issue... partout, c'est l'impasse. Pour les Bretons, eu égard aux détenus politiques des autres Nationalités, c'est cher, trop cher, beaucoup trop cher payé.

Le contre-procès que nous sommes de plus en plus nombreux à souhaiter, doit reprendre tout cela en toute sérénité.

Et notre peuple se relèvera de sa torpeur apparente d'aujourd'hui.

Edouard MORVAN (Le 17 septembre 1978)

La Cour de Sûreté de l'Etat

L'appareil judiciaire, dans son ensemble, assure la fonction répressive de l'Etat et en définitive, garantit globalement les intérêts de la classe dominante. La dénonciation de la Cour de Sûreté de l'Etat, juridiction d'exception, ne doit pas masquer cette réalité. Pour rendre son rôle crédible aux yeux du plus grand nombre, l'organisation et l'action de la justice sont soumises à un ensemble de règles visant à la faire apparaître comme neutre et au service de l'intérêt général (Séparation justice/pouvoir politique, garantie des libertés individuelles...).

Ces concessions ne compromettent pas fondamentalement le rôle attendu de la Justice en temps ordinaire. Mais lorsque des circonstances graves menacent l'ordre établi, le besoin peut se faire sentir d'une répression plus brutale et d'une justice plus expéditive. Les juridictions ordinaires n'apparaissent plus comme assez sûres. D'où la création de juridictions d'exception qui, taillées sur mesure et dégagées du reste et du droit commun, ne rechignent pas à la besogne.

La Cour de Sûreté de l'Etat a remplacé, en 1963, divers tribunaux d'exception éphémères, créés par De Gaulle, pour les besoins de la guerre menée en Algérie.

Par opposition à l'arbitraire trop voyant de ces sections spéciales établies en fonction des besoins du moment et que, seule une situation de crise aidait à justifier, le caractère permanent de la nouvelle juridiction fut présenté comme un gage de l'impartialité et de la sécurité qui sied à la justice. Ce faisant, le pouvoir pérennisait un arsenal juridique qui met à sa disposition les moyens permanents de répression politique de ses opposants.

Deux faits relatifs au régime spécial applicable à la Cour de Sûreté, méritent, entre autres, d'être mis en avant.

Alors que le principe de séparation des pouvoirs, l'idéologie dominante veille à présenter la justice comme autonome par rapport au pouvoir politique, ici, le gouvernement met ouvertement la main à la pâte. La répression organisée sous-couvert de la Cour de Sûreté est directement commandée par le pouvoir. En outre, le recours à la Cour de Sûreté, plutôt qu'à une juridiction ordinaire, est un procédé technique qui permet le déploiement sans beaucoup d'entraves, d'opérations de police politique.

UNE JURIDICTION ETROITEMENT SUBORDONNEE AU POUVOIR POLITIQUE

Les poursuites devant la Cour de Sûreté de l'Etat ne peuvent être, contrairement au droit commun, engagées ni par le Procureur, ni par la victime d'infraction en se constituant partie civile. Mais seulement par un ordre écrit du ministre de la Justice.

Contre qui ces poursuites peuvent-elles être engagées ? La compétence de la Cour est très large et ses limites floues. Elle comprend les atteintes à la Sûreté de l'Etat, mais également, les délits prévus par la loi de 1936 visant les groupes de combat et les milices privées (par exemple, reconstitution de ligue dissoute). S'y ajoute toute une série d'infractions diverses «lorsqu'elles sont liées à une entreprise individuelle ou collective tendant à substituer une autorité illégale à celle de l'Etat».

Les manipulations que cette compétence vague et extensible permet, apparaissent clairement dans une affaire comme celle des Comités de Soldats. Orchestrant une campagne d'intoxication, le gouvernement s'est efforcé d'assimiler la revendication par les appelés de droits démocratiques, à une entreprise de démoralisation de l'armée et un complot international. Le justiciable de la Cour de Sûreté de l'Etat, c'est l'ennemi intérieur.

Mettant lui-même en mouvement cette juridiction spéciale, le pouvoir politique ne lui fait pas pleinement confiance. Il se méfie des juges.

Au mépris des principes d'inamovibilité des magistrats, présenté comme une garantie de leur indépendance, les membres de la Cour de Sûreté de l'Etat sont légalement nommés par le gouvernement, mais seulement par périodes renouvelables de deux ans.

Il sera facile d'évincer ceux qui n'ont pas fait preuve du zèle attendu. De même qu'un passage par la Cour de Sûreté peut ouvrir la voie à de flatteuses promotions.

Dans la mobilisation contre l'ennemi intérieur, le pouvoir semble faire davantage confiance à son armée qu'à sa justice. La Cour de Sûreté de l'Etat, qui siège dans une enceinte militarisée, lorsqu'elle juge, est composée de trois magistrats professionnels, dont le président et deux officiers généraux ou supérieurs. Exemple unique où, en temps de paix, des civils sont jugés par des militaires. Dans les affaires concernant l'armée et la défense nationale, la proportion est même inversée et les militaires deviennent majoritaires. L'armée, juge et partie, retrouve au sein de la Cour de Sûreté, le privilège exorbitant qu'avec les T.P.F.A., elle a de se faire justice elle-même.



(Dessin de KONK)

«LE MONDE», Décembre 1975

LA COUVERTURE D'OPERATIONS DE POLICE POLITIQUE

Dans diverses affaires qu'elle a eu à juger depuis une dizaine d'années, visant spécialement les luttes des minorités nationales, la Cour de Sûreté peut sembler avoir fait preuve d'une relative clémence. Parmi des militants Guadeloupéens poursuivis en 1968, des militants Bretons en 1972 et 1975, un petit nombre seulement a été condamné et à des peines de principe. Et, pour les événements d'Aléria en Corse, seul le Docteur Siméoni a été, en 1976, condamné à une peine de prison ferme.

Si on ne retient que cet aspect des choses, — sans oublier que la Cour a prononcé récemment des condamnations sévères, et sans minimiser les risques encourus devant elle —, une certaine disproportion apparaît entre les moyens engagés et le résultat obtenu.

Mais ce qui importe tout autant que les jugements et souvent, bien davantage, c'est ce qui se passe avant le procès, au moment de l'enquête et de l'instruction.

Dans ce domaine, les règles applicables devant la Cour de Sûreté de l'Etat portent atteinte au droit de la défense et étendent largement les moyens de répressions policières.

Avant toute inculpation, la garde à vue qui ne peut excéder 48 h en droit commun, peut être, ici, portée à 6 jours — et même à 12 jours en cas d'urgence. L'allongement de cette mise au secret, qui prive celui qui en est victime de l'assistance d'un avocat, renforce considérablement les possibilités d'intervention de la police judiciaire. Et on sait que la réglementation des interrogatoires ne permet pas de contrôler efficacement des procédés utilisés dans les recherches des informations ou des aveux...

Les perquisitions, visites domiciliaires et saisies, peuvent avoir lieu à tout moment et même de nuit et sans que le consentement des personnes chez qui elles ont lieu soit jamais nécessaire.

La détention provisoire est décidée pour une durée théoriquement illimitée, le juge d'instruction n'étant pas obligé comme en droit commun, de renouveler son mandat de dépôt au bout de quatre mois s'il veut maintenir la détention. Et les conditions de procédure qui permettent au détenu de demander sa libération, sont ici spécialement restrictives.

L'importance stratégique de l'enquête ou de l'instruction dans la répression, est révélée par une autre particularité des règles spéciales applicables à la Cour de Sûreté de l'Etat. Le

gouvernement qui, seul, peut déclencher les poursuites, a la possibilité d'y mettre lui-même un terme, lorsque l'instruction est achevée. Normalement, si le juge d'instruction chargé de se prononcer sur la réalité des charges retenues contre les accusés considère que les poursuites sont justifiées, il saisit le tribunal appelé à juger. Ici, c'est différent. Seul, le gouvernement peut, par décret, saisir la Cour et ouvrir le procès. S'il ne le fait pas, au bout d'un mois, l'inculpé détenu est libéré, et après un an, l'affaire est classée sans suite. Ce pouvoir qu'il a de faire échec à la décision du juge d'instruction et de prononcer lui-même un véritable non-lieu — au mépris ici encore, du fragile principe de la séparation des pouvoirs — permet au gouvernement, selon son intérêt, de renoncer à un procès politique public pouvant tourner à son désavantage, ou encore, de désigner le bouc émissaire en opérant un tri parmi les inculpés.

Que la procédure engagée aboutisse ou non à un procès et à des condamnations, la mise en branle de la Cour de Sûreté permet par elle-même la poursuite d'une action répressive en quelque sorte, parallèle.

Saisir la Cour de Sûreté, même avec des dossiers vides, permet de dramatiser la situation (voir, par exemple, pour les comités de soldats) et l'inculpation de militants vise à les compromettre, à les discréditer auprès de l'opinion et à les isoler.

Même si les charges sont inconsistantes, la mise en mouvement de la Cour sert de couverture à des opérations de police qui peuvent aller bien au-delà des recherches sur les faits correspondants aux infractions supposées.

En 1976, les poursuites engagées contre des militants anti-franquistes du GARI, aboutissent à une décision d'incompétence de la Cour, mais au terme de 18 mois d'instruction. C'est tout récemment que dans des non-lieux, sont venus clore des poursuites engagées contre des appelés et des syndicalistes pour atteinte au moral de l'armée.

En 1975, en Bretagne, 177 personnes furent arrêtées et interrogées à l'occasion d'une enquête qui aboutit à une douzaine d'inculpations dont plus de la moitié n'eurent pas de suites. Les témoignages contenus dans ce cahier, éclairent sur des faits plus récents.

Ces rafles tous azimuts frappent des militants pour ce seul motif que leurs activités et leurs luttes politiques, culturelles, écologiques, syndicales, déplaisent au pouvoir.

On voit le danger de ces procédés qui permettent au gouvernement, en les manipulant, de réprimer en définitive les délits d'opinion.

La Cour de Sûreté de l'Etat fait partie de l'arsenal répressif dont la bourgeoisie a équipé l'Etat. Elle doit disparaître, même si on sait que la nature du pouvoir n'en sera pas pour autant changée ni ses capacités de riposte. Pour l'instant, elle fonctionne. Mais la justice est prise dans le champ des luttes et sa pratique, ses verdicts, sont vulnérables au rapport de force qu'il est possible d'établir, surtout lorsque le pouvoir politique se trouve aussi directement engagé et aussi à découvert.

**GROUPE INFORMATION DROIT
(G.I.D.) - BREST**

Copie 22 Pédernec

Nous connaissons bien Yann PUIILLANDRE. Il est né dans ce village, à Kergodel. Il a toujours été très serviable avec les cultivateurs du village ; il donnait des coups de main. Dans la famille, entre eux, ils s'arrangeaient très bien. Il était pour aider tout le monde. C'est un homme juste.

Nous l'avons vu ici ces dernières années surtout à cause du remembrement. Il s'est intéressé à la bataille des paysans contre le remembrement, parce qu'il voyait bien que le remembrement, c'est une injustice flagrante pour vider les campagnes et ruiner les petits paysans. C'est une destruction inadmissible.

A l'occasion du rassemblement qui était organisé à notre ferme contre le remembrement autoritaire, Yann est venu avec son frère et toute sa famille. Il a chanté au fest-noz ; il a même chanté une chanson contre le remembrement ; plusieurs l'ont reprise et beaucoup ont applaudi.

Ses arrestations nous scandalisent. Nous trouvons un peu gros la soi-disant «découverte» de dynamite dans sa voiture. Jamais, Yann n'aurait fait cela.

Il n'a rien à faire en prison et serait mieux ici, à sa maison et à sa ferme, où il a des champs à cultiver.

Famille JAMBRIN,
Kergodel
Plonevez-du-Faou